

## Synthèse : Avis du Conseil de Développement du GrandAngoulême du 13 mai 2013 sur le Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du 12 février 2013

Le Conseil de Développement du GrandAngoulême a été saisi quatre fois par le Syndicat Mixte de l'Angoumois et a rendu quatre avis sur les différentes étapes d'élaboration du SCOT :

- Le 7 Juillet 2011 : sur le diagnostic
  - Le 7 Juin 2012 : sur le PADD ( Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
  - Le 13 décembre 2012 : sur le Document d'Orientations et d'Objectifs
  - Le 13 mai 2013 : avis complémentaire sur D.O.O arrêté par le Syndicat Mixte de l'Angoumois en février 2013
- Au vu des avis précédents et des nouveaux éléments fournis par le Syndicat Mixte de l'Angoumois, le Conseil de Développement a souhaité aborder deux axes :
    - Le bilan de la concertation
    - La gouvernance

### 1) Bilan de la concertation

Le Conseil de Développement souligne le travail effectué par le Syndicat Mixte de l'Angoumois pour informer, concerter , voire co-construire les axes structurants du SCOT avec les élus, les partenaires, les Personnes Publiques Associées ainsi que le Conseil de Développement lui-même. Toutefois force est de constater la faiblesse de la concertation directe à l'égard des habitants du territoire du SCOT.

### 2) La gouvernance

Le Conseil de Développement souligne la nécessité de passer dans les années à venir d'un document réglementaire et technique à l'élaboration d'une gouvernance partagée pour faire vivre ce qui devrait devenir un projet de territoire. Trois grandes interrogations sont posées :

- Quelles modalités d'élargissement du SCOT et quelles relations Inter-SCOT à l'échelle départementale ?
- Quel suivi de la mise en œuvre du D.O.O du SCOT, quelles aides pour les communes ?
- Quelle fiscalité à l'échelle du SCOT ? Quelles réflexions sur l'impact fiscal demain pour les communes ? Quelle solidarité à l'échelle inter – territoriale ?

En raison du délai : 3 mois à compter de mi-février pour rendre notre avis , seuls les membres du groupe-projet et le bureau du Conseil de développement ont entériné cet avis.

**Pour en savoir +** ([www.conseildedeveloppement@grandangouleme.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandangouleme.fr))

Vous pouvez consulter les documents du SCOT sur le site du Syndicat Mixte de l'Angoumois ([www.scotangoumois.fr](http://www.scotangoumois.fr))